

## Centre Associatif Pierre Mendès France - Remplacement des menuiseries extérieures - Adoption de l'avant-projet - Demande de subventions

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Le Centre Associatif Pierre Mendès France, 3 rue Beauregard a été restructuré en 1984. A l'époque, il avait été procédé à la réfection des façades, à la reprise de l'étanchéité et au réaménagement intérieur du bâtiment, les menuiseries extérieures ayant été conservées.

Celles-ci sont aujourd'hui à remplacer car elles ne sont plus étanches à l'air et à l'eau.

Le montant global des travaux est de 500 000 F TTC (76 224,51 €). Cette opération pourrait être réalisée en plusieurs tranches :

- une tranche ferme : le rez-de-chaussée pour 180 000 F TTC (27 440,82 €) dont le financement est assuré en 2001,

- une première tranche conditionnelle : le premier étage pour 240 000 F TTC (36 587,76 €),

- une seconde tranche conditionnelle : le sous-sol pour 80 000 F TTC (12 195,92 €).

Le Conseil Municipal est invité :

- approuver l'avant-projet et le calendrier des travaux,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2001 et suivants, sur l'imputation 90.422.2313.90006/33000,

- à solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

- à inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives, en recettes au chapitre 90.422.1321/1322/1323/1325.90006.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.422.2313.90006.33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.*